

2025/297

NB


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/08/17**
SEANCE DU 4 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre août à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29/07/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	Absents excusés ayant donné procuration : Thierry SEGARRA procuration Laurent LOPEZ, Rudy KLEIN procuration Fabrice SCHORDING, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Stéphanie GOMEZ, Bernard PAGES procuration Michel PLAZA,
Présents : 19	Absent excusé : Florian GUZDEK
Votants : 24	Absents : Jean-Charles FESQUER, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Eric BOSQUE

Budget Principal de la Commune - Décision modificative n°1

Laurent LOPEZ expose :

Dans le cadre de l'exécution du Budget Principal de la Commune, il convient de procéder à des opérations de ventilation de recettes et de dépenses en section d'Investissement et de prévoir un mouvement de crédits en section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES : + 97 000 €
➤ Chapitre 014 Atténuation de produits : + 44 000 €

Il convient d'augmenter l'imputation 7391112 de 18 000 € qui concerne les dégrèvements de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants et l'imputation 7391116 de 26 000 € qui concerne la loi SRU.

➤ Chapitre 042 : Amortissements : + 52 000 €

En M57, l'amortissement s'effectuant au prorata temporis sur l'année N, il convient d'augmenter l'imputation 6811 de 52 000 €.

➤ Chapitre 065 : Atténuation de produits : +1 000.00 €

Il convient d'augmenter l'imputation 65748 de 1 000 € qui concerne les subventions aux associations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : + 97 000 €
➤ Chapitre 73 : + 12 000 €

Concernant les contributions directes, l'imputation 73111 doit être augmentée de 12 000 €,

➤ Chapitre 74 : + 85 000 €

A la suite à la réception tardive des notifications, l'imputation 741121 concernant la Dotation de Solidarité Rurale doit être augmentée de 34 500 €, l'imputation 741127 de la Dotation Nationale de Péréquation de 37 500 € et l'imputation 744 du FCTVA de Fonctionnement de 13 000 €.

2025/298

NB

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES : + 60 000 €➤ **Chapitre 27 Autres immobilisations financières : + 60 000 €**

Augmentation de l'imputation 2748 en dépense d'investissement pour le versement d'un apport au compte courant de la Semop de 60 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES : + 60 000 €➤ **Chapitre 040 Amortissements : + 52 000 €**

L'augmentation de l'imputation 6811 en dépense de fonctionnement de + 52 000 €, génère une recette d'investissement à l'article 28828, pour le même montant.

➤ **Chapitre 13 Subventions : + 218 076 €**

A la suite de notifications des subventions des différents organismes, Etat, Conseil Régional et PMMCU, l'article 1321 doit être augmenté de 68 076 € :

- Subvention du portail de l'église - DRAC : 11 750 €
- DETR 2025 - Opération France 98 pour la création d'un terrain public de sport : 56 326 €
- L'article 13251 doit aussi être augmenté de 150 000 € à la suite de l'attribution du fonds de concours de PPMCU (2ème part 2024) pour l'opération Aménagement de l'espace Abelanet intégrant un tiers-lieu.

➤ **Chapitre 16 : - 210 076 €**

A la suite de l'inscription de ces crédits supplémentaires en recette d'investissement, le montant de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget Primitif, à l'article 1641 doit donc être diminué de 210 076 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7391112-01 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391116-01 : Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D014 : Atténuations de produits	0.00 €	44 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	52 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	52 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748-020 : Subv de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
R-741121-01 : Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 500.00 €
R-741127-01 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	37 500.00 €
R-744-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
TOTAL R74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	85 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 €	97 000.00 €	0.00 €	97 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-281828-020 : Amortissement autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	52 000.00 €
R-1321-103-020 : Grosses réparations Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 750.00 €
R-1321-103-322 : Grosses réparations Bâtiments	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 326.00 €
R-13251-254-020 : Projet Place Abelanet	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	218 076.00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	210 076.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	210 076.00 €	0.00 €
D-2748-01 : Autres prêts	0.00 €	60.000 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	60.000 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00 €	60.000 €	210.076.00 €	270.076.00 €
TOTAL GENERAL		167.000.00 €		167.000.00 €

Envoyé en préfecture le 11/08/2025

Reçu en préfecture le 11/08/2025

Publié le 11/08/2025

Berger
Levrault

ID : 066-216602136-20250804-20250817-BF

2025/299

NB

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE les opérations de ventilation de recettes et de dépenses en section d'Investissement et de prévoir un mouvement de crédits en section de fonctionnement, tels que détaillés dans le tableau sus-indiqué.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du ...11/08/2025.....

Fait à Toulouges, le 5 août 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 11/08/2025

Envoyé en préfecture le 11/08/2025

Reçu en préfecture le 11/08/2025

Publié le



ID : 066-216602136-20250804-20250817-BF